

Autres dénominations : Chef de parc /Cheffe de parc • Gestionnaire de parc

Présentation du métier

Le / La responsable de parc de véhicules s'assure de la bonne gestion d'un parc de véhicules et/ou d'une flotte de véhicules professionnels en veillant au maintien de la fiabilité technique des véhicules.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un diplôme de niveau Bac+2 (BTS, DUT) en maintenance automobile pour l'encadrement d'atelier ou en gestion pour le suivi de parc et de flotte de véhicules professionnels.

Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans le secteur sans diplôme particulier.

Compétences professionnelles

- Animer, coordonner une équipe
- Assurer la gestion administrative et financière d'une activité
- Contrôler les réparations
- Critères de contrôle réglementaire de véhicules
- Effectuer le suivi d'une action de sous-traitance
- Gérer les stocks
- Gestion d'un parc de véhicules
- Négocier et gérer un contrat, une prestation
- Planifier des réparations
- Planifier l'attribution ou l'utilisation d'un véhicule
- Planifier les réceptions de véhicules
- Rédiger un rapport, un compte rendu d'activité
- Renouveler un parc de véhicules
- Superviser un parc de véhicules motorisés
- Utiliser les outils bureautiques

Savoir-être professionnels

- Faire preuve de réactivité
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Travailler en équipe

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME I1103 - Supervision d'entretien et gestion de véhicules](#).